

**COMMUNE DE
FAUMONT**

Département du Nord

**Arrondissement de
Douai**

Canton d'Orchies

☎ 03.20.61.91.91

2022-9-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**OBJET : Adhésion groupement de commande
papier Douaisis Agglo**

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BARBIEUX, Maire.

Présents : GEORGES Florence, MUSART Thérèse, BRUNAUX Jean-Pierre, GUELER Patricia, REGNIER Suzelle, JOLY Mehdi, JACQ Jean-Christophe, LEPRETRE Laure, KARPINSKI Jérémy, AGACHE Emilie, RATON Christian ; GRIMBERT Caroline, CATILLON Sandrine, LAGACHE Loïc, DECORPS Philippe ;

Procuration VENDAMME Vincent à JOLY Mehdi ; GRODOSKI Laurent à CATILLON Sandrine; QUATREBOEUF Marie-Hélène à DECORPS Philippe ;

Secrétaire : Florence GEORGES

Dans le cadre de son projet de territoire, DOUAISIS AGGLO a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques. La Communauté a ainsi proposé la mise en place de groupement de commande dans les conditions prévues aux articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique pour le marché de fournitures de ramettes de papier non imprimé.

Ce groupement de commande, qui a pour objectif la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, présente l'intérêt de permettre des effets d'économies d'échelle, ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés.

DOUAISIS AGGLO s'est proposé pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement

Conformément aux dispositions de l'ordonnance susvisée, la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement et donc les missions et responsabilités de chacun.

Dans le projet de convention joint en annexe, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché sera conduit par DOUAISIS AGGLO qui agira comme coordonnateur de groupement et assurera à ce titre la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité membre du groupement assurera l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu les articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code la Commande Publique,

Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les deux parties,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré,
DECIDE l'adhésion de la commune de FAUMONT au groupement de commande concernant la
passation d'un marché de fournitures de ramettes de papier non imprimé.

ACCEPTTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir et tous
les actes attachés à l'exécution de la présente décision,

POUR : 19	CONTRE :	/	ABSTENTION : /
-----------	----------	---	----------------

Dont 3 procurations

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Maire
Gilles BARBIEUX

Publié sur le site internet le 22 février 2023
Envoyé et arrivée à la Sous-Préfecture de Douai le 6 septembre 2023